



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026
ÉLECTIONS SÉNATORIALES**



Direction Générale des Services
Affaire suivie par M. PELIZZARDI
tél : 05.56.22.38.74
réf : SP/VG n° 2026-05-31

DGS :
Cab :
DGA :
Adjoint :
CS :

La Teste-de-Buch, le jeudi 28 mai 2026

CONVOCATION
à l'attention des Membres du
CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Chère collègue, cher collègue,

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 et à la circulaire ministérielle NOR INT2611651C du 06 mai dernier relatifs à l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre prochain,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, l'esplanade Edmond Doré, salle du conseil municipal, le :

VENDREDI 05 JUIN 2026 à 18 H 00

Ordre du jour :

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du 27/09/2026.

L'ensemble des documents joints à la présente convocation sont transmis ce jour par voie dématérialisée sécurisée sur votre adresse mail prenom.nom@latestedebuch.fr par le biais de la plateforme de convocation électronique Gironde Numérique (Mairie de La Teste-de-Buch - pastell@girondenumerique.info) Il vous suffit de cliquer sur le lien proposé.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de bien vouloir agréer, chère collègue, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Thierry Gouaichault
Président de la Cobas

Pièces jointes :

1. Délibération accompagnée de la note explicative de synthèse
2. Modèle de liste à compléter
3. Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
4. Circulaire ministérielle n° NOR INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la mise en œuvre des opérations,
5. Arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants en vue de l'élection des sénateurs
6. Pouvoir vierge

Bien, bonjour à toutes et à tous, je déclare ouverte la séance, je vais faire l'appel.

Monsieur Thierry Gouaichault, Matthieu Cabaussel, Marie-Paule Schiltz-Rousset, Denis Franck, Isabelle Aventur, Johannet Silvain, Thierry Maisonnave, Cyril MARTIN, Anne Derien, Marc Muret, Béatrice Melon, Dominique Junjaud, Sylvie Giraud, Oriane Gedz, Philippe Anconière, Florence Bernard, Alain Graffaille, Patricia Robert-Micaud, Stéphanie Aloir, Jean-Charles Biehler a donné la procuration à Monsieur Marc Muret, Nathalie Hondermarck, Dominique Ducasse, Anne-Mathilde Arensma a donné procuration à Monsieur Cabaussel, Fabien Dufailly, Pascal Bérillon, Christelle Jekel, Anne Brézillon, Nathalie Juge Saint-Marc, Nicolas Bouyroux, Jean-Yves Caroff, Jessica Éberlé a donné procuration à Monsieur le Maire, Vincent Donnesse a donné procuration à Madame Mirentxu Saiz, c'est bon, Christine Delmas, Éric Travers et Mirentxu Saiz. Merci.

Les procurations étant données, le quorum étant atteint, je vous propose de désigner en secrétaire de séance : Mirentxu Saiz et dans le cadre de la mise en place du bureau électoral : Monsieur le Maire avec les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, soit Monsieur Ducasse et Madame Aventur, Monsieur Cabaussel et Madame Gedz.

Il n'y aura pas de plénière ou quoi que ce soit compte tenu de ce Conseil Municipal qui est très spécifique, qui est lié aux sénatoriales.

Lecture de la délibération par Monsieur le Maire.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS DU
DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026**

*Vu le Code électoral et notamment les articles L 280 à L 293 et R 130-I à R 148,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2113-I et suivants,
Vu le Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026,
Vu la circulaire ministérielle NOR INTP2611651C du 06 mai 2026,
Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléants à élire à désigner en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026, affiché en Mairie le 21 mai 2026,*

Mes chers collègues,

Le renouvellement des sénateurs du Département de la Gironde aura lieu le dimanche 27 septembre 2026. A cet effet, les conseils municipaux sont convoqués impérativement le vendredi 05 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder ensuite à l'élection des sénateurs.

Dans les communes de 9 000 à 29 999 habitants tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit. Ainsi, il n'y a pas lieu d'élire de délégués ni de délégués supplémentaires.

En revanche, des suppléants doivent être élus dans toutes les communes. Ils sont appelés à remplacer les conseillers municipaux (délégués de droit) lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, les suppléants sont élus parmi les électeurs de nationalité française inscrits sur la liste électorale de la commune.

Dans les communes dont la population est comprise entre 9 000 et 29 999 habitants, seuls les suppléants sont désignés au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les conseillers municipaux étant délégués de droit. Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

Pour notre commune, il s'agit d'élire neuf suppléants, sans débat et au scrutin secret.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- ACTER que l'ensemble des conseillers municipaux de La Teste-de-Buch sont délégués de droit (article L 285 du code électoral),
- PROCEDER à l'élection des neufs suppléants élus parmi les électeurs de la commune.

Les listes suivantes ont été déposées auprès du Maire. Il s'agit de :

Liste présentée par le groupe majoritaire : Pour La Teste-de-Buch

Liste présentée par le groupe de M. DUFALLY : Liste Territoire de Tradition et d'Avenir

Liste présentée par M. CAROFF : liste LA TESTE A GAUCHE

Je vous propose à présent de procéder au vote à bulletin secret.

Un isoloir est mis à la disposition des élus qui le souhaitent

(les listes de candidats sont obligatoirement déposées auprès du Maire jusqu'à l'ouverture du scrutin fixé le vendredi 05 juin 2026 18h00, modèle ci-joint)

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27/09/2026

Note explicative de synthèse

La circulaire ministérielle NOR INTP2611651C du 06 mai 2026 ci-jointe rappelle les conditions de désignation des délégués, des délégués supplémentaires et de suppléants par le conseil municipal suivant les catégories de communes.

Pour ce qui concerne la commune de La Teste-de-Buch, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. En revanche, 9 suppléants doivent être élus. Ils sont appelés à remplacer les conseillers municipaux (délégués de droit) lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement d'un nom d'un ou de plusieurs candidats) ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire.

Les conditions de candidature (article 5) :

- Pour être suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques, être inscrit sur la liste électorale de la commune. Les militaires en position d'activité ne peuvent pas être désignés suppléants.

Déclaration de candidature (article 5-1-3) :

- Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Les listes peuvent être complètes (9) ou incomplètes.
- Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes : le titre de la liste présentée, les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats (modèle ci-joint)

Modalités de dépôt (article 5-1-3) :

- Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis. Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions en vigueur.

Un bureau électoral sera constitué. Il sera présidé par le Maire ainsi que les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

La Préfecture souhaite que je rajoute quelques précisions.

Je vous rappelle que les membres des conseils municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

Si la commune a 9 000 habitants et plus, ses conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale. Article de loi 286-2 du Code Electoral.

Je vous précise que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseils départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres d'une des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et des suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Je vous précise également que dans les communes de moins de 9 000 habitants, ce n'est pas notre cas, les militaires en position d'actif peuvent participer à l'élection des délégués et des suppléants, mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Et enfin, conformément aux articles L284 à L286 du Code électoral, les cas échéants, l'article 290-1 ou 290-2 de notre Conseil Municipal doit élire 9 suppléants.

Voilà qui est confirmé. Avant l'ouverture du scrutin, je confirme bien qu'il y a 3 listes. Il n'y en a pas d'autres. Nous sommes donc d'accord. Donc il s'agit bien de la liste pour La Teste-de-Buch, Territoire de Tradition et d'Avenir et la liste La Teste à gauche. Je vous propose donc d'ouvrir le scrutin.

Les enveloppes, vous les avez tous sur vos tables.

Est-ce qu'on peut commencer le vote ?

On a une urne, il y a l'isoloir. S'il y en a qui souhaitent aller à l'isoloir à l'appel de leur nom, qu'ils n'hésitent pas à y aller.

Thierry Gouaichault est le premier.

Thierry Gouaichault a voté et on verra pour...Je vais voter directement pour la procuration, ça ira plus vite. J'ai la procuration de Jessica Eberlé. Et pour Jessica Eberlé : a voté.

Allez, Monsieur Matthieu Cabaussel, Marie-Paule Schiltz-Rousset, Denis Franck, Isabelle Aventur, Johannet Sylvain, Thierry Maisonnave, Cyril Martin, Anne Derien, Marc Muret, Béatrice Melon, Dominique Junjaud ah...Procuration de Marc Muret pour Jean-Charles Biehler, Dominique Junjaud, c'est bon, Sylvie Giraud, Oriane Gedz, Philippe Anconière, Florence Bernard, Alain Graffeille, Patricia Robert-Micaud, Stéphanie Alloir, Jean-Charles Biehler a voté par Marc Muret, Nathalie Hondermarck, Dominique Ducasse. On va voter tout à l'heure, on fait voter d'abord M. Fabien Dufailly, Pascal Bérillon, Christelle Jekel, Anne Brézillon, Nathalie Juge Saint-Marc, Nicolas Bouyroux, Jean-Yves Caroff, Jessica Eberlé a déjà voté par M. le Maire, Vincent Donnesse par Mirentxu Saiz, Christine Delmas, Éric Travers, Mirentxu Saiz et Matthieu Cabaussel pour Anne-Mathilde Arensma.

OK, tout le monde a voté. Merci.

Le scrutin est donc clos. Je vous propose le déroulement du dépouillement avec les personnes désignées supra.

Je répète, c'est M. Ducasse, Mme Aventur, M. Cabaussel et Mme Gedz.

Bien. S'il vous plaît. Je vais annoncer donc les résultats. Je vous rappelle qu'en l'application des articles L289 et R33 du Code Électoral, les suppléants sont élus, donc, sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Voici les résultats qui apparaissent dans les enveloppes : 35 votants.

Liste Pour La Teste-de-Buch : 28,

Liste Territoire de tradition et d'avenir : 6,

Liste La Teste à Gauche : 1.

Se traduit donc de cette manière à la proportionnelle les résultats suivants :

Liste Pour La Teste-de-Buch : 8 suppléants,

Listes nominatives des suppléants élus : M. Christophe Diez, Mme Peggy Diez, M. Emmanuel Desbats, Mme Isabelle Chartier, Monsieur Laurent Giamarchi, Madame Catherine Gardrat, M. Ghislain Lurkin et Mme Pauline Di Noto.

Liste Territoire de tradition et d'avenir : 1 suppléant : liste nominative du suppléant élu : M. Loïc Biger.

Liste La Teste à gauche : pas de suppléant élu.

Il me revient maintenant de vous faire part d'un système qui est très atypique, puisqu'il va falloir vous décider sur quelque chose de très particulier.

En effet, le Maire rappelle que dans les communes de 9 000 habitants et plus, les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, dans son ensemble, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront individuellement. Ça veut dire que chacun d'entre vous, que je vais appeler, va dire pour quelle liste il voterait, il donnerait la suppléance.

D'accord ? Il donnerait sa suppléance. C'est très atypique mais il faut l'annoncer.

Donc, quand je vais donner votre nom, ensuite dans cette liste seront pris les suppléants. Donc, ça veut dire qu'à l'issue, il y aura une liste. Je crois qu'il faut signer, chacun d'entre vous. Vous aurez bien le nom de la liste sur laquelle vous donnez la suppléance. Et à partir de là, ce sera statué et on pourra clôturer la séance.

Est-ce que vous avez tous compris ? C'est très particulier comme système.

Alors, M. Thierry Gouaichault : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Matthieu Cabaussel : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Marie-Paule Schiltz-Rousset : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Denis Franck : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Isabelle Aventur : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Johannet Sylvain : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Thierry Maisonnave : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Cyril Martin : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Anne Derien : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Marc Muret : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Béatrice Melon : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Dominique Junjaud : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Sylvie Giraud : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Oriane Gedz : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Philippe Anconière : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Florence Bernard : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Alain Graffaille : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Patricia Robert-Micaud : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Stéphanie Aloir : Liste Pour La Teste-de-Buch.

C'est là où il va y avoir une surprise à mon avis, c'est les absents. Qui à mon avis, soit me font connaître, mais ils ont fait un mail déjà ? Formidable.

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité au Conseil Municipal du 14 septembre 2026

Mirentxu SAIZ

Secrétaire de séance



Le Maire,

Thierry Gouaichault

Donc, Pour La Teste-de-Buch, M. Jean-Charles Biehler, M. ... C'est quel mail il a donné ? Il a répondu quoi ? Pour La Teste-de-Buch.

Mme Nathalie Hondermarck : Liste Pour La Teste-de-Buch, Dominique Ducasse : Liste Pour La Teste-de-Buch, Anne-Mathilde Arensma : Liste Pour La Teste-de-Buch.

M. Fabien Dufailly : Liste Territoire de tradition et d'avenir, M. Pascal Bérillon : Liste Territoire de tradition et d'avenir, Mme Christelle Jeckel : Liste Territoire de tradition et d'avenir, Mme Anne Brézillon : Liste Territoire de tradition et d'avenir, Mme Nathalie Juge Saint-Marc : Liste Territoire de tradition et d'avenir, M. Nicolas Bouyrroux : Liste Territoire de tradition et d'avenir.

Et M. Jean-Yves Caroff : Pas de choix de liste. Très bien.

Mme Jessica Éberlé : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Vincent Donnesse : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Christine Delmas : Liste Pour La Teste-de-Buch, M. Éric Travers : Liste Pour La Teste-de-Buch, Mme Mirentxu Saiz : Liste Pour La Teste-de-Buch.

Très bien. Je vous remercie.

Donc, en conséquence, vous allez avoir une liste qui va passer et que je vous demanderais de signer avant de partir, bien évidemment. Et nous pourrons clôturer la séance à l'issue des signatures. Je vous remercie Dominique Ducasse, Matthieu Cabaussel, Isabelle Aventur et Oriane Gedz pour signer le procès-verbal dans son ensemble. Si vous ne l'avez pas déjà fait. Vous avez déjà signé ou pas ? Ils ont déjà signé, c'est bon. On peut lever la séance pour la vidéo.

Fin de la séance 19h15



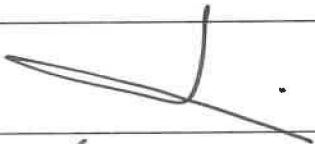
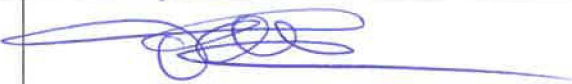
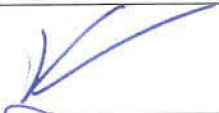
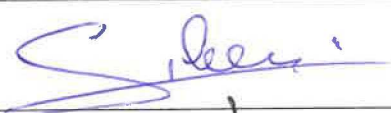
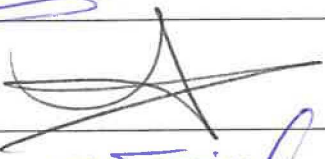
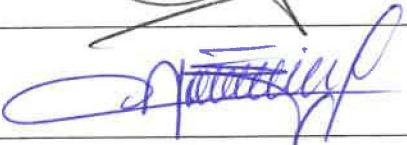
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

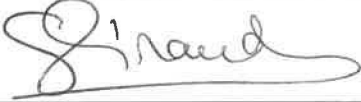
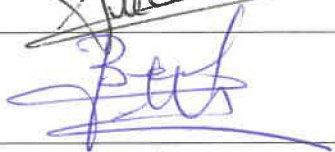
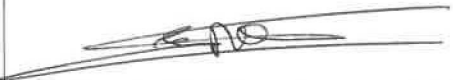
du Lundi 05 juin 2026

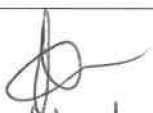
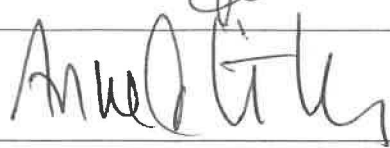
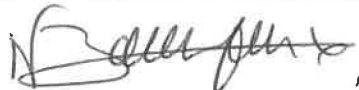
APPROUVÉ

Le lundi 14 septembre 2026

Feuille de signatures des Élus

NOM Prénom	Signature
GOUAICHAULT Thierry	
CABAUSSEL Matthieu	
SAÏZ Mirentxu	
TRAVERS Eric	
SCHILTZ-ROUSSET Marie-Paule	
FRANCK Denis	
DELMAS Christine	
DONNESSE Vincent	
AVENTUR Isabelle	
SILVAIN Johannet	
EBERLÉ Jessica	
MAISONNAVE Thierry	

MARTIN Cyril	Procuration à M.MAISONNAVE
MURET Marc	
MELON Béatrice	
JUNJAUD Dominique	
GIRAUD Sylvie	
GEDZ Orianne	
ANCONIERE Philippe	
BERNARD Florence	
GRAFFEILLE Alain	
ROBERT-MICAUD Patricia	
ALOIR Stéphanie	
BIEHLIER Jean-Charles	
HONDERMARCK Nathalie	
DUCASSE Dominique	
ARENSMA Anne-Mathilde	
DESBATS Manu	
DUFAILLY Fabien	Procuration à M.BÉRILLON 

BERILLON Pascal	
JECKEL Christelle	
BREZILLON Anne	
JUGE SAINT-MARC Nathalie	Absente mais pas de procuration
BOUYROUX Nicolas	
CAROFF Jean-Yves	